

SUBVENTIONS ET BOURSES 2010 DU FONDS LEON FREDERICQ

Pour tout renseignement, s'adresser au Pr J. Boniver c/o Sonia Giroto
Tél. 04 366 24 06 – Fax 04 366 29 19 – email : fonremed@misc.ulg.ac.be

Le Fonds Léon Fredericq attribuera en 2010 des **subventions** et des **bourses**, d'un montant de **4 000 à 24 000 €**.

Conditions générales d'attribution :

- Etre chercheur âgé de moins de 35 ans, attaché à un laboratoire de l'U.Lg et/ou à un service du CHU de Liège.
- Pratiquer une recherche clinique, fondamentale ou appliquée à finalité médicale.
- Les dossiers de candidatures sont à déposer via le site <http://www.fondsleonfredericq.be> avant le **9 juillet 2010**

Ce dossier de candidature comprend :

- Un curriculum vitae,
- Une liste de publications (en séparant revues nationales, revues internationales, livres, "abstracts"),
- Un bref résumé des recherches déjà réalisées,
- Un projet de recherche se rapportant essentiellement à l'utilisation de la bourse ou de la subvention,
- Un projet "financier", permettant de juger de l'intérêt de l'obtention de la bourse ou de la subvention pour le candidat.

Les **subsides de voyage** sont destinés à servir de complément pour subsidier un séjour d'un doctorant ou d'un chercheur post-doctorant à l'étranger (une attestation de rémunération couvrant ce séjour doit être jointe au dossier de candidature). Le montant attribué est établi en tenant compte de la durée et du lieu du stage à l'étranger. Il est versé sur la base de justificatifs des dépenses réelles.

Des **bourses de doctorat** d'un an maximum (montant annuel maximum de 24 000 €, le solde devant être pris en charge par le promoteur) peuvent être attribuées pour commencer ou terminer un programme de doctorat.

Des **subventions (crédits d'impulsion pour nouveaux projets de recherche)** sont destinées à couvrir des frais de fonctionnement ou d'équipement. Un seul renouvellement est possible. Ces crédits d'impulsion ne sont pas destinés aux chercheurs en première année de doctorat ni aux mandataires permanents du FNRS. Les dossiers déposés par les doctorants, les chercheurs post-doctorants et les bénéficiaires d'un mandat de formation en recherche clinique du CHU sont examinés séparément.

Des **subventions « recherches cliniques »** sont destinées à encourager les jeunes cliniciens du CHU à s'engager dans la recherche clinique ou dans la recherche translationnelle; elles doivent être utilisées en priorité pour couvrir les frais liés à une formation dans ces domaines au CHU de Liège ou à l'étranger.

Les promoteurs des candidats doivent être membres du Fonds Léon Fredericq.

Le jury sera formé du Conseil de la Recherche de la Faculté de Médecine, qui appliquera les modalités de sélection décrites ci-dessous. Les bourses seront remises aux lauréats lors de la manifestation PRO.JE.T.S. 2011, organisée par le Fonds Léon Fredericq le 26 novembre 2010.

Les bénéficiaires d'une subvention du Fonds Léon Fredericq s'engagent :

- à faire référence au Fonds Léon Fredericq dans les publications réalisées grâce à son aide ;
- à présenter leurs recherches au colloque de novembre du Fonds (et donc à la séance préparatoire) ;
- à déposer un rapport d'activités à la fin de la période couverte par la subvention ;
- à se mettre à disposition du Fonds pour présenter son action à l'extérieur de l'ULg.

MODALITES DE SELECTION DES SUBVENTIONS ATTRIBUEES PAR LE FLF :

- BOURSE DE DOCTORAT :

A. Etudiants entrant en 4 ou 5^{ème} année de Doctorat :

- Publications de l'étudiant (le candidat ne peut pas encore avoir publié un article comme premier auteur) ;
- Avis du comité de thèse (le Président du comité de thèse donne un avis parmi 4 possibilités qui pourraient être : extrêmement favorable, très favorable, favorable ou défavorable) (25%) ;
- Lettre de motivation de l'étudiant (25%) ;
- Faisabilité du projet proposé en 1 an maximum et résumé les travaux antérieurs (50%).

B. Etudiants de 1ère année de doctorat :

- Avoir présenté une candidature à une bourse du FRIA au cours de la même année académique et avoir obtenu au moins 16/20 ;
- Lettre de motivation de l'étudiant (25%) ;
- Qualité du CV de l'étudiant (25%)
- Qualité de la faisabilité du projet (50%)
- Engagement du promoteur d'assurer le financement de la bourse à partir de la 2^{ème} année ;
- Audition par une commission du Conseil de la Recherche.

- BOURSE DE VOYAGE NIVEAU POST- DOCTORAL : (25% pour chaque item)

- Qualité du laboratoire d'accueil ;
- Qualité du projet ;
- Qualité du CV ;
- Lettre de motivation (destination et plan carrière).

- BOURSE DE VOYAGE DOCTORANT : (50% pour chaque item)

- Justification du déplacement ;
- Qualité du projet et du laboratoire d'accueil.

- BOURSE DE FONCTIONNEMENT :

- Chercheur post-doctorant : (50% pour chaque item)

- Qualité du candidat (CV, lettre de motivation avec justification de l'apport du candidat au projet par rapport à son passé de chercheur et la réponse à la question suivante : « Quelle est leur meilleure contribution à la recherche au cours de leur carrière ? ») ;
- Qualité du projet.

- Chercheur doctorant : (50% pour chaque item)

- CV candidat ;
- Qualité du projet : pour un an avec plan de travail pour l'année.

BOURSES ET PRIX « SPECIFIQUES » DU FONDS LEON FREDERICQ 2010

Le règlement général des subventions du Fonds Léon Fredericq 2010 est d'application pour ces bourses et prix « spécifiques » ; cependant, des conditions particulières doivent être remplies, à savoir :

PRIX « ADEPS »

La Communauté Française, s'engage à allouer une subvention annuelle d'un montant de **10.000 €**. La bourse est attribuée afin de soutenir la réalisation d'un projet de recherche appliquée dans le domaine de la **Médecine du Sport**.

PRIX CHEVREMONT-COMHAIRE

Il est institué un prix bisannuel « Maurice et Simone Chèvremont Comhaire » attribué via le Fonds Léon Fredericq. Le prix, d'un montant de 2 500 €, est destiné à récompenser les travaux d'un chercheur, effectués dans le domaine de la cytologie et de la biologie cellulaire normale et pathologique. Le prix peut être consacré soit à l'acquisition d'équipements scientifiques, soit au financement des frais de fonctionnement de la recherche.

PRIX JOSE DELPORTE

Le Fonds Léon Fredericq attribue annuellement, depuis 1990, le Prix José Delporte. Le montant du prix est de **3.500 €** en 2010; il peut être utilisé comme subside de voyage ou pour couvrir des frais de fonctionnement de laboratoire. Le prix est destiné à un chercheur attaché à un service de la Faculté de Médecine de l'U.Lg., âgé de moins de 35 ans, pour un projet de recherche en **Immunologie**.

PRIX « ETUDIANT »

Le Fonds Léon Fredericq attribuera au maximum trois prix de **1 250 €** chacun à un étudiant de la Faculté de Médecine de l'Université de Liège diplômé en 2008 pour récompenser **un travail de recherches, fondamentales ou cliniques, réalisé pendant ses études**. La date limite de réception des dossiers est fixée au **30 septembre 2010**. Doit être joint au dossier un mémoire (pouvant comprendre les publications) de 50 pages maximum, ainsi qu'une lettre d'introduction du promoteur.

PRIX NICOLAS JACQUET

Il est institué, à partir de l'année 2002, un prix annuel « Nicolas Jacquet ». Le prix, de **2.500 €**, est destiné à encourager un chercheur dont les travaux sont effectués dans le domaine de la **cancérologie digestive** ou, à défaut, à promouvoir **des recherches en cancérologie**. Peut être candidat à ce prix tout chercheur âgé de moins de 40 ans, titulaire d'un diplôme universitaire, exerçant ses activités à l'Université de Liège. Le Prix peut être consacré soit à l'acquisition d'équipements scientifiques, soit au financement des frais de fonctionnement de la recherche, soit comme complément à une bourse d'étude. Si le jury décide de ne pas attribuer le prix, celui-ci est reporté à une année ultérieure.

PRIX LEON MARTIN

Ce prix a été instauré par la Fondation Léon Martin, aujourd'hui dissoute, qui a chargé le Fonds Léon Fredericq d'attribuer périodiquement un Prix Léon Martin dans le domaine de l'**implantologie orale**, en vue de favoriser l'accès à cette technique par les plus démunis.

BOURSE FRANCOIS MIGNOLET

Cette bourse a été instaurée par le Centre Médico-Social du Travail asbl, par le Docteur François Mignolet (alors Président du Comité local de la Croix Rouge de Liège) à l'occasion du 50^e anniversaire de la création de son service médical inter-entreprises.

D'un montant annuel de **5 000 €**, la bourse François Mignolet est attribuée depuis l'année 2000 dans le cadre du Fonds Léon Fredericq. Cette bourse est destinée à soutenir la réalisation d'un projet de recherche appliquée en matière de **promotion de la Santé au Travail**. Le prix sera attribué sur avis du Conseil de la Recherche de la Faculté de Médecine et d'un expert extérieur.

PRIX JEAN-MARIE PETIT

Le Fonds Léon Fredericq attribuera le Prix Jean-Marie Petit, octroyé tous les deux ans. Ce prix a été instauré par l'asbl Esculape, aujourd'hui dissoute, en reconnaissance des services rendus à la cause de la médecine du sport en particulier, et de la santé publique en général, par le Professeur Jean-Marie Petit au cours de sa carrière scientifique.

Le Prix, d'un montant de **1 250 €**, est destiné à couronner un travail scientifique original, réalisé en Belgique, en langue française, et démontrant l'utilité du sport pour la santé. Il s'agira d'un travail inédit ou ayant été publié pour la première fois dans l'année précédant l'octroi du prix.

Le concours est accessible à des candidats n'ayant pas dépassé l'âge de 30 ans au 1er janvier de l'année d'octroi du prix. Bien que concernant la médecine du sport et la santé publique, le prix n'est pas exclusivement réservé à des médecins.

BOURSE « STANDARD DE LIEGE » 2010

Le Fonds Léon Fredericq attribue annuellement, depuis l'année 2002, la bourse « Standard de Liège ». Le montant de cette bourse est de **7 500 €**; elle peut être utilisée comme bourse de doctorat, de voyage ou pour couvrir des frais de fonctionnement de laboratoire. La bourse 2010 est destinée à des recherches dans le domaine de la **diabétologie**.

PRIX PIERRE VAN BEIRS

Le prix est destiné à récompenser annuellement un chercheur travaillant à l'Université de Liège - quels que soient ses diplômes ou sa nationalité - qui se sera consacré à l'étude de la lutte contre le **cancer** dans des conditions estimées appréciables par le jury annuel constitué pour l'attribution dudit prix. Un budget de **20 000 €** est disponible pour 2010.

PRIX BIENNAL JEAN VAN BENEDEN

Le prix, d'un montant de **2 500 €**, est attribué tous les deux ans à un chercheur universitaire pour distinguer un travail original ou un ensemble de travaux originaux, édité ou non, représentant une contribution intéressante à l'avancement d'une des disciplines cultivées dans une Ecole universitaire de **Santé publique** ou un Institut universitaire d'**Hygiène** et de **Médecine sociale**.

PRIX JOSEPH VANDAM

Le Fonds Léon Fredericq attribuera un budget de **3000 €** pour le prix Frederic Vandam, destiné à récompenser un travail original ayant fait progresser les connaissances ou à encourager une recherche dans le domaine de l'**oto-rhino-laryngologie**.

PRIX FREDERIC VAN DEN BRULE

Le Fonds Léon Fredericq attribuera en 2010, le Prix Frederic Van Den Brûle. Le prix d'un montant de **7.500 €**, est destiné à récompenser un chercheur travaillant dans un laboratoire de la Faculté de Médecine de l'ULg – pratiquer une recherche clinique, fondamentale ou appliquée dans le domaine de la **cancérologie**.